

Académie de Paris

Élections professionnelles 2022

4 titulaires - 4 suppléants

6 Femmes - 2 Hommes

Liste présentée par le Sgen-CFDT



1	Mme MALON Olfi	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE JANSON DE SAILLY	Paris 16e Arrondissement (75)
2	Mme MEKHATRIA Soraya	LYCEE TECHNOLOGIQUE ESTIENNE ESAIG	Paris 13e Arrondissement (75)
3	Mme GORMI Nassera	UNIVERSCIENCE	Paris 19e Arrondissement (75)
4	M. AKSA Sami	RECTORAT ACADEMIE DE PARIS	Paris 5e Arrondissement (75)
5	Mme SEMAILLE Nathalie	UNIVERSITE PARIS 3 SORBONNE NOUVELLE	Paris 5e Arrondissement (75)
6	Mme PELASIMBA Jessye	LYCEE PROFESSIONNEL PIERRE LESCOT	Paris 1er Arrondissement (75)
7	Mme SICOS Bénédicte	LYCEE GENERAL LAMARTINE	Paris 9e Arrondissement (75)
8	M. MAUDON Francky	COLLEGE GEORGES DUHAMEL	Paris 15e Arrondissement (75)

sgen
Cfdt:

**POUR ÊTRE RECONNU-E
ET AGIR AVEC LA CFDT !**

**ÉLECTIONS
2022**

CAPA DES ADJAENES

TOUS UNIS !



Vous êtes adjoint-e administratif-ve

Ce que peut le Sgen-CFDT pour vous :

- **vous donner la parole sur votre lieu de travail** : c'est vous qui connaissez votre environnement professionnel, c'est vous qui en parlez le mieux,
- **vous écouter, vous soutenir** et **vous accompagner** dans vos démarches de carrière : entretien professionnel, mobilité, reclassement, formation...
- **vous tenir informé-e de vos droits**, avec nos outils de communication,
- **vous défendre**, par la négociation auprès de la hiérarchie, mais aussi par voie juridique si nécessaire.

Le Sgen-CFDT revendique pour vous :

- La **reconnaissance** de vos missions et de vos compétences,
- Des grilles de rémunération qui **donne le pouvoir de vivre,**
- Une IFSE au moins **au niveau des moyennes interministérielles,**
- Des promotions **lisibles et transparentes,**
- Des requalifications de postes qui **profitent aux personnes en poste,**
- Des **conditions de travail soucieuses de votre santé** et votre sécurité,
- Des **créations de postes** à la hauteur des besoins et permettant de répartir les charges de travail,
- Un **droit réel au télétravail** en EPLE comme dans les services,
- L'accès effectif à une **médecine du travail**.

VOTER Sgen-CFDT pour renforcer :



Un syndicat pluriprofessionnel depuis toujours.

www.sgen-cfdt.fr



La CFDT dans la Fonction publique,
qui agit pour des avancées concrètes pour les
agents, fonctionnaires et contractuels.

www.uffa.cfdt.fr



La CFDT premier syndicat de France,
signataire du Pacte du pouvoir de vivre, engagée
pour la justice sociale et la transition écologique.

www.cfdt.fr

VOTER Sgen-CFDT pour un syndicat qui :

- Écoute
- Expertise
- Accompagne
- Négocie
- Résiste



AVEC LE SGEN-CFDT, DONNEZ DE LA VOIX À VOTRE VOIX

ÉLEC-
TIONS
2022



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

Élection à la commission administrative paritaire académique
compétente à l'égard des ADJAENES et ATEE de l'académie de PARIS

Liste présentée par le SNASUB-FSU

4 titulaires – 4 suppléants (7 femmes – 1 homme)

1 – Mme Octavia SAFARIAN

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Rectorat – Paris (75)

2 – Mme Monia HANNACHI

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Ecole Boule – Paris (75)

3 – Mme Souad CHEBANI

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Lycée Janson de SAILLY – Paris (75)

4 – M. Rafael FRANCO

Adjoint administratif de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Lycée Janson de SAILLY – Paris (75)

5 – Mme Rachida EL HAFIDI

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Collège de La Grange Aux Belles – Paris (75)

6 – Mme Aïda SANE

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Lycée Claude Bernard – Paris (75)

7 – Mme Sandrine LEROY

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Ecole Boule – Paris (75)

8 – Mme Marie-Joseline DUPRAT

Adjointe administrative de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur
Collège Gérard Philippe – Paris (75)



SNASUB-FSU



Élections professionnelles du 1^{er} au 8 décembre 2022 | Académie de PARIS |
CAPA des AdjAENES et des ATEE

ENGAGÉ·ES **POUR** LES PERSONNELS ET LE SERVICE PUBLIC

Les élections professionnelles 2022 qui auront lieu la première semaine de décembre revêtent une importance considérable pour les personnels, quels que soient leurs secteurs d'activité et affectations.

En effet, **il s'agit de faire élire**, dans les CAP, les délégué·es du personnel que vous pourrez saisir en cas de décisions individuelles défavorables vous concernant, prises par les directions ou échelons hiérarchiques.

Ces possibilités de recours individuels restent indispensables à la défense des personnels.

Votre participation aux différents scrutins est donc décisive pour choisir et donner de la force à vos représentant·es du personnel.

Indépendance, opiniâtreté, expertise des situations professionnelles et des conditions de travail, projet syndical cohérent :

Faites le choix des candidat·es du SNASUB-FSU pour être représenté·e et défendu·e efficacement !

Faites le choix de délégué·es des personnels indispensables à votre représentation et défense individuelle !

Les CAPA sont consultées à votre demande sur les refus de la hiérarchie portant sur :

- la révision du compte-rendu d'entretien professionnel ;
- la demande de temps partiel ;
- l'autorisation de télétravail, initiale ou de renouvellement ;
- la démission, certaines demandes de mise à disposition ou de cessation de fonctions ;
- la mise en œuvre du compte personnel de formation ;
- la demande de congés liée au compte épargne temps ;
- les autorisations d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou de formation continue.

Les CAPA sont automatiquement saisies sur :

- les refus de demande d'action de formation ;
- les refus de congé formation ;
- les refus de demande de congé de formation professionnelle ;
- les refus de titularisation et prolongation de stage ;
- les licenciements en cours de stage pour insuffisance ou faute professionnelles.

Les CAPA se réunissent en conseil de discipline

Pour étudier la situation du ou de la fonctionnaire à qui une faute est reprochée, défendre les collègues et examiner des propositions éventuelles de sanction des deuxième, troisième et quatrième groupes prévues par le statut général des fonctionnaires. **C'est une procédure contradictoire**, une garantie pour tous les personnels contre l'arbitraire !

Gagnons le rétablissement de toutes les compétences perdues des CAP !

Depuis la loi de transformation de la fonction publique, les CAP ne sont plus saisies pour l'examen des projets de tableaux de mutations et des promotions (avancements de grade et listes d'aptitude).

Cette perte de compétence ampute le droit des fonctionnaires à être défendu·es par leurs représentant·es face à des décisions hiérarchiques concernant leurs carrières.

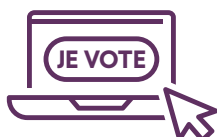
Inacceptable pour nous !

Le SNASUB-FSU et la FSU se battent au quotidien pour le rétablissement de ce droit. Ils revendiquent l'abrogation des mesures qui privent nos CAPA de leurs compétences en matière de mutation et de promotion.

**Pour gagner toutes et tous ensemble,
VOTEZ SNASUB-FSU !**

Du 1^{er} au 8 décembre,

► **FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX** ◀
avec le SNASUB-FSU





SNASUB-FSU



Pas de système éducatif sans nous !

Il faut faire reconnaître nos missions et métiers !

Il faut gagner l'accès massif à la catégorie B et sortir nos salaires des eaux du SMIC !

Ces élections professionnelles se déroulent dans un contexte particulier pour les personnels administratifs, quelle que soit leur affectation : à l'Éducation nationale, dans l'Enseignement supérieur, à Jeunesse et Sports, au CNOUS/CROUS ou bien dans les établissements publics nationaux...

En effet, depuis 2021, nombreuses ont été les annonces d'un plan de requalification de notre filière et les mesures ministérielles ou académiques de

mise en œuvre, sans que – finalement – rien ne bouge vraiment pour la quasi totalité des adjoint-es administratif-ves.

Grilles de rémunération « smicardisées », revalorisation de l'IFSE mensuelle *illico* rognée par l'inflation, insuffisance du nombre de promotions possibles en catégorie B, rendent les effets de ce plan difficilement visibles pour le plus grand nombre.

Non, décidément, le compte n'y est pas !

Catégorie B

Il faut booster l'accès à la catégorie B !

Le SNASUB-FSU estime que presque tous les AdjAENES exercent actuellement des missions qui relèvent de la catégorie B. **Toutes et tous sont chargés de missions de plus en plus diversifiées** et doivent maîtriser bon nombre d'applications informatiques ainsi que des procédures de communication ou de gestion de dossiers complexes. **Les qualifications mises en œuvre par les AdjAENES** relèvent le plus souvent de la catégorie B !

Requalification

Gagner une requalification à la hauteur de la réalité des missions quotidiennes !

Les directions ministérielles et académiques ne savent plus à quelle catégorie se vouer pour identifier les postes concernés par la requalification. **Un-e agent-e de catégorie B** peut se voir confier des missions d'application des textes. Relève de la catégorie C tout agent à qui l'on confie des missions simples de secrétariat ou d'accueil... **Pour le SNASUB-FSU, c'est presque la totalité du corps des AdjAENES** qui doit pouvoir accéder à la catégorie B.

Revalorisation

Indemnité mensuelle, rémunération indiciaire et pension de retraite

L'IFSE est prise en compte uniquement pour la retraite complémentaire.

Le calcul de la pension principale ne repose que sur la rémunération indiciaire des six derniers mois. C'est dire tout l'enjeu d'avoir des grilles revalorisées. C'est dire que l'IFSE est une bombe à retardement au moment du départ à la retraite. Son montant doit être intégré dans l'indiciaire.

Vivre dignement de notre travail ! Il faut augmenter les salaires en catégorie C !

Avec le SNASUB-FSU, il faut gagner l'augmentation des rémunérations !

- **une valeur du point d'indice** fixée à 6 € et un salaire minimum fonction publique fixé à 1850 € net ;
- **l'indexation des traitements** sur l'inflation ;
- **une revalorisation générale** immédiate de l'ensemble de la grille indi-

ciaire par la distribution additionnelle de 70 points d'indice ;

- **une revalorisation de l'IFSE** pour corriger toutes les inégalités existantes, pour aligner son montant sur les meilleurs servis dans la fonction publique avant de gagner son intégration dans le salaire indiciaire ;
- **un plan massif de requalification**

des emplois pour promouvoir tout le monde.

La direction générale des ressources humaines commune aux ministères de l'EN, de l'ESR, de JS **doit piloter un plan de revalorisation** quelle que soit l'affectation des personnels.

La revalo, il la faut pour toutes et tous !



Du 1^{er} au 8 décembre,

▶ FAISONS ENTENDRE NOTRE VOIX ◀
avec le SNASUB-FSU



ELECTION A LA COMMISSION ADMINISTRATIVE PARITAIRE ACADEMIQUE DES ADJAENES ET DES ATEE DE L'ACADEMIE DE PARIS

Elections professionnelles 2022

4 titulaires, 4 suppléants

**Liste présentée par la Fédération Nationale de l'Enseignement, de la
Culture et de la Formation Professionnelle - FORCE OUVRIERE**



-
1. **Mme BULTEZ Sylvie, ADJAENES, Lycée Montaigne, Paris 6, 75**
 2. **Mme MALAU Yasmina, ADJAENES, Lycée d'Etat, Wallis et Futuna, 986**
 3. **Mme DELANNAY Anna, ADJAENES, Crous, Paris 5, 75**
 4. **Mme BIRAND Murielle, ATEE, Lycée Hector GUIMARD, Paris 19, 75**
 5. **Mme SAMBA Floriane, ADJAENES, Ensam, Paris 13, 75**
 6. **Mme BA Awa, ADJAENES, Lycée Paul VALERY, Paris 12, 75**
 7. **M. GOMEZ LARENAS Reinaldo, ADJAENES, Rectorat, Paris 19, 75**
 8. **M. BONIFACE Iréné, ATEE, Lycée FENELON, Paris 6, 75**

6 femmes, 2 hommes

Le syndicat libre et indépendant, c'est FO



EN POSTE EN EPLE, EN SERVICES,
AU CNED, À CANOPE, AU CROUS,
EN UNIVERSITÉ, À JEUNESSE ET
SPORTS, EN CIO, AU GRETA,

DU 1^{ER} AU 8 DÉCEMBRE

JEVOTE

FO POUR ÊTRE
REPRÉSENTÉ-E
CONSEILLÉ-E
DÉFENDU-E



**QUAND ON NOUS CHERCHE
ON NOUS TROUVE !**

En votant FO, je vote pour des représentants déterminés qui défendent tous les personnels, avec un syndicalisme de terrain au plus près des collègues.

Je vote FO pour demander le retrait de la loi de transformation de la Fonction Publique et le retour à toutes les prérogatives des Commissions Administratives Paritaires Académiques (CAPA), pour le retour à un traitement égalitaire de tous les collègues lors des opérations de mutation, de promotions.

Les CAPA restent compétentes notamment pour les procédures disciplinaires, pour les refus de titularisation, pour les licenciements, pour les refus de temps partiels, de congés formation ou de télétravail et pour les contestations de compte rendu d'entretien professionnel.

**POUR MA CARRIÈRE, MON SALAIRE
ET MON STATUT, JE VOTE FO**

LE SERVICE PUBLIC

A UNE HISTOIRE



**DONNONS-LUI
UN AVENIR !**

DU 1^{ER} AU 8
DÉCEMBRE
JE VOTE

FO

ELECTIONS
FONCTION
PUBLIQUE

Lors du dernier quinquennat, le gouvernement avait annoncé que la catégorie C devait être une priorité. Dans les faits, aucune amélioration de la carrière de la catégorie C n'est envisagée. Stop au mépris !

À y regarder de plus près, toutes les réformes comme Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations-PPCR n'ont été que des machines à faire des économies de masse salariale sur le moyen et le long terme.

▶ AUGMENTATION DES SALAIRES, MAINTENANT ET SANS CONTREPARTIE

Le pouvoir d'achat des personnels était déjà insuffisant avant l'inflation de 2022. FO revendique l'augmentation immédiate de 25% de la valeur du point d'indice pour un rattrapage des pertes de salaires subies depuis 2000 et l'abandon du jour de carence.

FO revendique également l'abrogation du RIFSEEP et l'intégration de la totalité des indemnités dans le traitement indiciaire.

▶ CRÉATION MASSIVE DE POSTES SOUS STATUT

Partout les personnels administratifs subissent des surcharges de travail démentielles. Il y a urgence à créer tous les postes statutaires nécessaires.

▶ DÉFENSE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

FO demande le maintien des CHSCT, la protection effective des personnels à tous les niveaux et à tous les instants.

▶ DES CARRIÈRES AU MÊME RYTHME POUR TOUS ET RACCOURCIES

Mettre ENFIN en place un véritable plan de requalification de C en B puisqu'il est bien établi par le ministère que la quasi-totalité des agents de catégorie C assurent des fonctions de catégorie B.

Aujourd'hui, l'administration de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur c'est 50% de personnels de catégorie C. Corriger cette déconnexion entre le corps et l'emploi par le régime indemnitaire, c'est un mépris des agents et c'est la destruction du statut.

Stop aux belles paroles, seule l'augmentation immédiate et massive du nombre de possibilités d'accès à la catégorie B (liste d'aptitude, examen professionnel et concours) permettra la reconnaissance réelle du niveau des missions confiées.

FO s'oppose à la gestion des carrières et des salaires à la tête du client et défend l'égalité de traitement de tous les personnels.

Pour de vrais déroulements de carrière, FO revendique la fusion des grades AAP1 et AAP2, les promotions de grade au 1^{er} janvier dès qu'on en remplit les conditions, la prise en compte de la totalité des anciennetés pour les reclassements et l'augmentation du nombre de possibilités d'accès au grade supérieur.

▶ DÉFENSE DU STATUT GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DES STATUTS PARTICULIERS

▶ ABROGATION DE LA LOI DE TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE

FO revendique la possibilité de pouvoir muter sur tout poste de sa catégorie, quelle que soit la structure, y compris en université et l'abandon des postes à profil. FO combat cette loi qui prive les personnels de tout contrôle sur la carrière et les mutations. Elle territorialise la Fonction publique en créant des inégalités entre les agents.

▶ ABROGATION DE LA LOI 3DS

FO s'oppose à l'article 41 de cette loi qui place sous la double tutelle État/collectivités territoriales, les adjoints gestionnaires et à terme les personnels administratifs.

▶ DÉFENSE DES RETRAITES ET DES RÉGIMES SPÉCIAUX

FO s'oppose à toute augmentation de la durée de cotisation, refuse le report de l'âge de départ, revendique le maintien du code des pensions civiles et militaires et le retour à la retraite à 60 ans à taux plein avec 37,5 années de cotisations.

FO revendique toujours l'abandon de toutes les mutualisations de services, des régions académiques, de la fusion Caen-Rouen, de la loi 3DS, de la réforme personnelle et pécuniaire des comptables et de toutes les politiques destructrices des postes et du service public.

FO exige le PASS Éducation pour tous les personnels, quelle que soit leur affectation.

EPLÉ, Rectorat, DSDEN, Circonscription, CMS, CNED, CANOPE, CROUS, Université, Jeunesse et Sports, CIO, GRETA, pour défendre mes droits, pour faire respecter mes conditions de travail, et mon temps de travail !



www.fo-fnecfp.fr

**Election à la commission administrative paritaire académique
des adjoints administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur
et des adjoints techniques des établissements d'enseignement
de l'académie de Paris**

Elections professionnelles 2022

4titulaires - 4 suppléants

Liste présentée par le syndicat Administration & Intendance UNSA



1 Mme ERICHOT Nathalie	SIEC	Arcueil (94)
2 Mme TAFFOUREAU Danièle	Rectorat de Paris - Visalto	Paris (75019)
3 Mme DESPOUY Aurélie	CLG Colette Besson	Paris (75020)
4 Mme ZOUARI Mariem	Lycée Molière	Paris (75016)
5 Mme KONATE Aminata	CROUS	Paris (75005)
6 Mme BELLOUNIS Dalila	CROUS	Paris (75005)
7 M. LE BERDER Christophe	SIEC	Arcueil (94)
8 Mme FISCHBACH Alexia	CLG Evariste Galois	Paris (75013)

7 femmes, 1 homme



Administration & Intendance UNSA

Revendiquer pour nos métiers
et construire ensemble
pour valoriser nos carrières
et nos missions de service public

Revendiquer & Construire

Défense des CAP :
instances de protection
des droits individuels des agents.

Réorganisation de services :
pas de mobilités forcées,
pas de suppressions de postes.

**Alignement des régimes
indemnitaires** sur la moyenne
interministérielle.

Négociation salariale
annuelle obligatoire.

Poursuivre la requalification
de C en B sans mobilité imposée.

Ouvrir un examen professionnel
de C en B réservé à l'AENES.

Augmenter significativement
les possibilités d'accès aux
grades d'adjoint administratif
principal de deuxième
et première classe.

Poursuivre la construction
de la filière administrative
interministérielle.

Pour **A**ujourd'hui & pour demain
Je vote **A&i UNSA**





Le syndicat
Administration
&**i**ntendance **UNSA**

représente tous les personnels administratifs
du service public d'éducation,
il est une force de proposition reconnue

DU 1ER AU 8 DÉCEMBRE 2022

ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES

Pour **A**ujourd'hui & pour demain
Je vote A&i UNSA

CINQ raisons
de voter

5 mots qui traduisent
l'engagement et le savoir-faire
des équipes militantes
d'A&i UNSA qui, fidèles aux
valeurs de l'UNSA,
vous accompagnent
toute l'année.

- 1 Sa proximité
- 2 Son expertise
- 3 Ses équipes
- 4 Ses valeurs
- 5 Un syndicat majoritaire





Election à la **Commission Administrative Paritaire**
Académique
des ADJAENES et des ATEE
Académie de PARIS

Elections Professionnelles 2022

4 titulaires – 4 suppléants
Liste présentée par

CGT Educ'action - CGT FERC



Nom, prénom	Service, type établissement	Ville
1 – Mme PAUMIER Géraldine	BU Clignancourt- Université Sorbonne	Paris 18
2 – Mme BENAOUZIA SMADI Djamilia	LPO Martin Nadaud	Paris 20
3 – Mme BAUDOIN Pascale	Observatoire de Paris	Paris 14
4 – Mme CAMATCHY Danielle	Lycée d'État Jean Zay	Paris 16
5 – Mme RODIN Suzanne	IEE- Université Sorbonne Nouvelle	Paris 12
6 – Mme GRUBO Barbara	LCM-CNAM IDF Saint Denis	Paris 3
7 – M PARDO Laurent	Lycée d'État Jean Zay	Paris 16
8 – Mme LECERVOISIER Chantal	DRAJES	Paris 13

Nombre de femmes : 7 Nombre d'homme : 1

CAPA ADJAENES ET ATEE

La CGT est une organisation syndicale interprofessionnelle et intercatégorielle, présente avec ses élu·es à tous les niveaux de la Fonction publique ; elle participe aux combats collectifs pour améliorer notre système de retraite, de protection sociale, et pour une meilleure redistribution des richesses en faveur du travail.

Du 1^{er} au 8 décembre 2022, vous serez invité·e à élire vos représentant·es au sein des Commissions Administratives Paritaires (CAP). Ce sont des instances disciplinaires et de recours. Face à des directions "managériales", la CGT sera combative pour défendre les personnels.

Voter pour la CGT, c'est défendre un service public d'Éducation, d'Enseignement supérieur et de Recherche gratuit, laïque et émancipateur et ses personnels, ainsi que des œuvres universitaires et sociales pour toutes et tous les étudiant·es.

SALAIRES et TRAITEMENTS

- 20 % d'augmentation du point d'indice, +400€ mensuel de rattrapage immédiat pour tou·tes et indexation du point d'indice sur le coût de la vie ;
- Pas de salaire brut mensuel sous les 2000 € ;
- **Contre** toutes les formes de rémunération au mérite, **pour** des indemnités revalorisées par corps et grades ; Pour un déroulé de carrière qui garantit l'égalité entre femmes et hommes, avec des mesures concrètes de rattrapage.

STATUTS

- Défense de nos statuts de fonctionnaires, garants du service public ;
- Abrogation des lois de Transformation de la Fonction publique (TFP) ; retour à des CAP de plein exercice ;
- Augmentation des possibilités d'avancement et de promotion ;
- Titularisation des précaires sur emploi pérenne ;
- Droit à la formation professionnelle sur le temps de travail et au congé de formation professionnelle tout au long de la vie ; Une action sociale financée à hauteur de 1% de la masse salariale pour améliorer l'accès au logement, à la restauration collective, aux vacances, à la culture et au sport.

CONDITIONS DE TRAVAIL

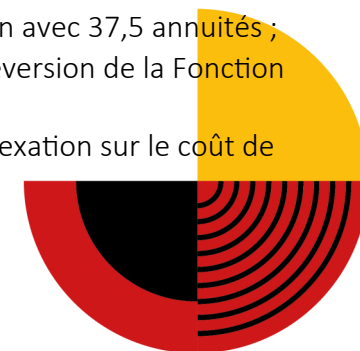
- Lutter contre les violences sexistes et sexuelles (VSS) ;
- Des moyens pour la santé et la sécurité au travail, déployer une véritable politique de prévention, de suivi médical des personnels et de suivi post-professionnel ;
- Abrogation du jour de carence ;
- Réduction du temps de travail et passage aux 32h sans perte salariale ; Investir dans les bâtiments afin d'assurer les indispensables rénovations pour améliorer les conditions de travail et de contribuer à la transition écologique

RETRAITES

- Retraite à 60 ans, à taux plein avec 37,5 annuités ;
 - Maintien de la pension de réversion de la Fonction publique ;
- Revalorisation des pensions, indexation sur le coût de la vie.

ÉLECTIONS

PRO



La loi de Transformation de la Fonction publique du 6 août 2019 a révisé le périmètre des CAP. Les questions de carrière et de mobilité sont dorénavant entièrement à la main des directions d'établissement, par l'intermédiaire d'« experts », en application des Lignes Directrices de Gestion (LDG), excluant tout représentant du personnel. Elles restent des instances d'appel en cas de refus de télétravail, de temps partiel, de disponibilité et réintégration, de formation professionnelle, de titularisation, de désaccord sur le compte-rendu de l'entretien professionnel, ... Elles traitent enfin des questions disciplinaires avec un avis consultatif obligatoire avant toute sanction ; à souligner que les représentant·es du personnel au conseil médical (fusion de la commission de réforme et du comité médical) relèvent maintenant des CSA.

La FERC CGT revendique un retour aux CAP de plein exercice, contre la généralisation des Lignes Directrices de gestion (LDG) qui conduit à un clientélisme opaque, sans limite ni contrôle.

Il est urgent d'arrêter la politique d'individualisation des rémunérations et des carrières ; la FERC CGT revendique un alignement de l'indemnitaire dans l'Éducation nationale et le supérieur sur les autres ministères de la Fonction publique d'État. Les possibilités supplémentaires d'avancement (repyramidage) doivent être accessibles à toutes et tous d'un même statut (ITRF, AENES, ...).

Personnels de la filière administrative :

- Pour le droit à la mutation, en mettant fin aux postes profilés avec un retour du barème ;
- Pour l'augmentation des possibilités d'avancement de corps, sans mobilité forcée ou fonctionnelle ;
- Pour un grade unique par corps pour améliorer le déroulement de carrière ;
- Pour la révision des grilles de salaires, permettant de décoller enfin du SMIC (catégorie C, B et début de carrière en A) et de garantir un doublement du salaire sur la carrière ;
- Contre la fermeture d'établissements et de services dans l'Éducation nationale ;
- Contre les restructurations incessantes dans l'enseignement supérieur ;
- Contre la mise en place de l'autorité fonctionnelle des collectivités territoriales sur les adjoint·es gestionnaires des EPLE.



Télétravail

La CGT a négocié en 2021 à l'échelle de l'ensemble de la Fonction publique des avancées sur l'accès au télétravail (prime de 200€, matériel, santé et sécurité, droit à la déconnexion, ...). Le télétravail (comme le retour à 100% sur site) se fait sur la base du volontariat et ne peut pas être refusé arbitrairement. Les recours sont à faire auprès des CAP. N'oubliez pas d'informer votre syndicat ! Par ailleurs, une déclinaison de cet accord est en cours de négociation dans nos ministères pour augmenter la prise en charge des frais inhérents au télétravail.

La FERC CGT s'engage à construire nos propositions et nos revendications avec toutes les collègues, à informer régulièrement les collègues, du travail de nos élu·es et mandaté·es et à gagner, par la lutte, de nouveaux droits, à faire appliquer les droits existants et à défendre nos conquêtes sociales.

La CGT est présente partout sur votre lieu de travail, dans l'Éducation nationale (CGT Educ'action), le supérieur (CGT FERC Sup), les CROUS (CGT CROUS), au plus près des collègues.

